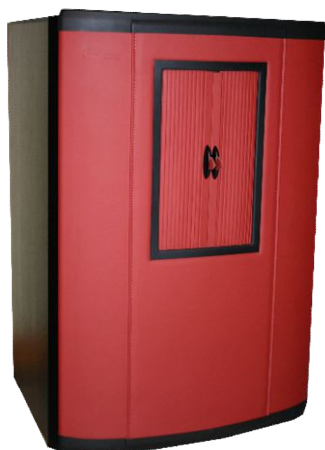




MONTANTS ASSURABLES DES COFFRES-FORTS ET COFFRES DE SÉCURITÉ

CLASSES	MONTANTS
Classe S1	1 500,00 €
Classe S2	3 000,00 €
Classe CS	8 000,00 €
Classe IE	25 000,00 €
Classe IIE	35 000,00 €
Classe IIIE	55 000,00 €
Classe IVE	110 000,00 €
Classe VE	200 000,00 €
Classe VIE	300 000,00 €



Norme EN 1143	Norme relative à la résistance du coffre contre l'effraction. Dépend uniquement des matériaux de fabrication d'origine
Norme EN 1047-1	Norme relative à la résistance au feu à plus de 1000°C, et également à des tests de chutes
Certification A2P	Certification relative à la résistance des serrures des coffres aux tentatives d'effraction. (Assurance prévention protection) A2P* = + de 5mn / A2P** = + de 10mn / A2P*** = + de 15mn
Certification ECBS	EUROPEAN CERTIFICATION BOARD SECURITY SYSTEMS Certification européenne (fr : Système Européen de Certification du Conseil de Sécurité)

Les organismes de certification définissent les coffres en 2 catégories :
Les coffres homologués (Coffre-fort), et ceux qui ne le sont pas (Coffre de sécurité)

Les coffres-forts homologués subissent des tests rigoureux en laboratoire. Ils sont effectués selon le critère des unités de résistance RU (Resistent Unit)

Le nombre de points attribués à chaque gamme de coffres-forts dépend de la résistance qu'offrent ces coffres aux tests d'effraction

Aujourd'hui les assurances se réfèrent à la norme européenne EN 1143-1 Les coffres sont fabriqués selon la norme EN 1143-1 ou EN 1143-2 et peuvent être testés dans différents centres d'accréditation qui décernent les certifications les plus répandues :

A2P pour la France - VDS ou VDMA pour l'Allemagne - LPCB pour le Royaume Uni - ECBS pour l'Europe